



Conditions particulières Option Boîte aux Lettres Santé

ARTICLE 1. DÉFINITIONS

Dans les présentes conditions particulières, les termes suivants ont, sauf précision contraire, le sens qui leur est donné dans cet article.

- *Option Boîte Aux Lettres Santé* : nom de la solution proposée par Orange depuis la France métropolitaine et les DOM uniquement aux Professionnels de Santé habilités par l'Assurance Maladie. Elle permet à ces derniers d'assurer la transmission électronique des feuilles de soins.
- *Client* : Le Professionnel de Santé concerné, client d'Orange.

ARTICLE 2. CONDITIONS GÉNÉRALES APPLICABLES

Les présentes conditions particulières relèvent des conditions générales d'abonnement Internet Pro Orange ainsi que des conditions particulières de l'offre d'accès Internet Pro Orange souscrite par le Client.

La souscription du Client à l'Option Boîte Aux Lettres Santé vaut acceptation pleine et entière des présentes conditions particulières.

En cas de non-respect par un Client des présentes conditions particulières, Orange se réserve le droit de lui refuser ou de lui supprimer l'accès à l'Option Santé.

Orange se réserve le droit de modifier tout ou partie et à tout moment les présentes conditions particulières conformément aux conditions générales d'abonnement Internet Pro Orange et aux conditions particulières de l'offre d'accès Internet Pro Orange souscrite par le Client.

Le Client atteste disposer du pouvoir, de l'autorité et de la capacité nécessaires à la conclusion et à l'exécution des obligations prévues aux présentes conditions particulières.

ARTICLE 3. OBJET

Les présentes conditions particulières ont pour objet de préciser les conditions d'utilisation de l'Option Boîte Aux Lettres Santé.

ARTICLE 4. ACCÈS À L'OPTION BOÎTE AUX LETTRES SANTÉ

L'option Santé est réservée aux Clients ayant souscrit un abonnement payant Internet Orange en dehors de l'offre Accès Libre.

L'option boîte aux lettres santé est incompatible avec l'offre Orange Hello.

L'accès aux fonctionnalités de l'Option Santé se fait à partir du micro-ordinateur du Client connecté à Internet via une offre d'accès Internet Pro avec abonnement Orange. L'accès n'est possible que par un Client appelant depuis la France métropolitaine et les DOM.

Le Professionnel de Santé doit obligatoirement disposer d'un logiciel d'élaboration et d'envoi des Feuilles de Soins Électroniques agréé par le CNDA (Centre National de Dépôt et d'Agrément).

ARTICLE 5. BOÎTES AUX LETTRES SPÉCIFIQUES

Dans le cadre de la souscription à l'option Boîte Aux Lettres Santé, le Client bénéficie d'une (1) boîte aux lettres à usage spécifique.

Cette boîte aux lettres sécurisée à usage spécifique est dédiée à la télétransmission SESAM Vitale des feuilles de soins électroniques et à la réception des Accusés de Réception Logique (ARL) provenant des CPAM.

Cette boîte aux lettres permet également les échanges avec les mutuelles, conformément au cahier des charges V1.40 Sesam-Vitale.

ARTICLE 6. PRIX DE L'OPTION MESSAGERIE SANTÉ

Le tarif en vigueur pour cette option est disponible à tout moment sur le site Orange à l'adresse suivante : <http://assistance.orange.fr/1167.php>, ou fourni en points de vente.

ARTICLE 7. ASSISTANCE

L'adresse du Service Clients Internet Orange est la suivante :

Service Clients Internet Orange
33732 Bordeaux Cedex 9

Orange met à la disposition du Client :

1. En ligne 24h/24, 7j/7, une assistance à l'adresse suivante : <http://assistance.orange.fr> directement à partir du micro-ordinateur du Client.
2. Un service d'accueil téléphonique au numéro suivant : 3901, au prix d'une communication locale hors forfait depuis une ligne fixe Orange ou par le Service de Telephone par Internet Orange. Si l'appel est passé depuis une ligne d'un autre opérateur, il convient de consulter ses tarifs. Le temps d'attente est gratuit avant la mise en relation avec votre conseiller depuis une ligne fixe Orange ou par le Service de Telephone par Internet Orange.

Le prix d'une communication locale depuis une ligne fixe Orange ou par le Service de Telephone par Internet Orange en métropole est de 0,08 € par appel, puis 0,024 € par minute. Si l'appel est passé hors métropole, veuillez consulter les tarifs détaillés à l'adresse Internet : <http://www.orange.fr>.

Afin de faciliter le traitement de la demande du Client auprès du Service Clients Internet Orange, le Client devra indiquer au Service Clients son nom, prénom, domicile, son identifiant ainsi que son numéro d'utilisateur (numéro à neuf (9) chiffres qui correspond au "numéro client" sur les factures) fourni à la souscription par Orange.